

LA RÉFORME DES **DIVORCES** CONTENTIEUX : LES BONS RÉFLEXES

*Soyez prêts dès l'entrée en vigueur de la réforme du divorce
le 1er janvier 2021 :*

- Identifiez rapidement les points de vigilance de la réforme pour adapter vos pratiques
- Explorez les questions de fond soulevés par cette réforme



LUNDI 7 DÉCEMBRE (DE 9H30 À 12H30)

Formation mixte « présentielle* / distancielle » conçue et animée par un
spécialiste reconnu du droit de la famille :



Maître Jérôme CASEY,
Avocat associé au Barreau de Paris
Maître de Conférences à l'Université de Bordeaux

** En présentiel dans les locaux de l'ECO A pour les 30 premiers inscrits*
Informations et inscriptions sur www.avocats-eco.a.fr ou au 05.49.88.88.24